

## pension alimentaire non versée

## Par boulestin, le 17/09/2009 à 17:41

Bonjour,

Ayant divorcé en suisse mais non reconnu en France, mon ex mari et moi même avons fait une procédure commune de divorce.

Mes enfants ont exprimé le souhait d'aller vivre auprés de leur pére.

Dans cette requête commune faîte par mon ex mari (lui habitant à Lyon et moi à Angouléme), je dois recevoir une pension alimentaire d'un montant de 300 euros par mois.

Je gagne 1100 euros net par moi et mon ex mari 2400 euros net par mois.

Mais il se trouve que maintenant mon ex mari ne veut plus me verser cette pension car il estime qu'il a trop de frais (loyer,alimentaire, frais scolaires...).

Que dois je faire?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

## Par Laure11, le 17/09/2009 à 19:30

Bonjour,

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre ex-mari.

Cordialement.